

## PROVINCE DE HAINAUT

### ARRONDISSEMENT DE MONS / COMMUNE DE MONS (EX-SAINT-DENIS)

#### CONFIRMATION DE LA CREATION DE LA VOIRIE COMMUNALE

##### « RUE DE LA VIGNETTE ».

En conformité du Décret relatif à la voirie communale adopté par le Gouvernement wallon le 06/02/2014, Section 5 du Titre 3, Article 24 (M.B. 04/03/2014)

#### PROCES-VERBAL D'ENQUETE PUBLIQUE

L'an deux mille vingt-et-un, le Jeudi 1er du mois d'avril, à 15 heures précises, je soussigné, Ing. Rogge Grégory Attaché Géomètre au Bureau d'Etudes de la Voirie du Département des Travaux de la Ville de Mons désigné par le Collège communal pour procéder à l'enquête publique prescrite en conformité du Décret relatif à la voirie communale adopté par le Gouvernement wallon le 06/02/2014, Section 5 du Titre 3, Article 24 (M.B. 04/03/2014), me suis rendu au Département des Travaux, lieu indiqué, où après m'être assuré que le jour et heure fixés, à cet effet, ont été portés à la connaissance du public conformément à l'article 24, 5° a.b.c.d.e. dudit décret depuis le 3 mars 2021 jusqu'au 1<sup>er</sup> avril 2021 inclus, j'ai déclaré l'enquête ouverte, afin de recevoir les réclamations / les observations des personnes intéressées.

Au cours de la séance, j'ai reçu et annoté les réclamations / les observations ci-après :

- NEANT ;

J'ai, en outre, annexé au présent procès-verbal les réclamations / les observations introduites par :

- NEANT ;

L'enquête a été clôturée à 15 heures précises.

A Mons, le 02 AVR. 2021

Pour le Bourgmestre,

L'Echevin délégué.

  
Stéphane BERNARD,



Echevin des Travaux, de l'Informatique et des Nouvelles Technologies.